



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **16 décembre 2025**

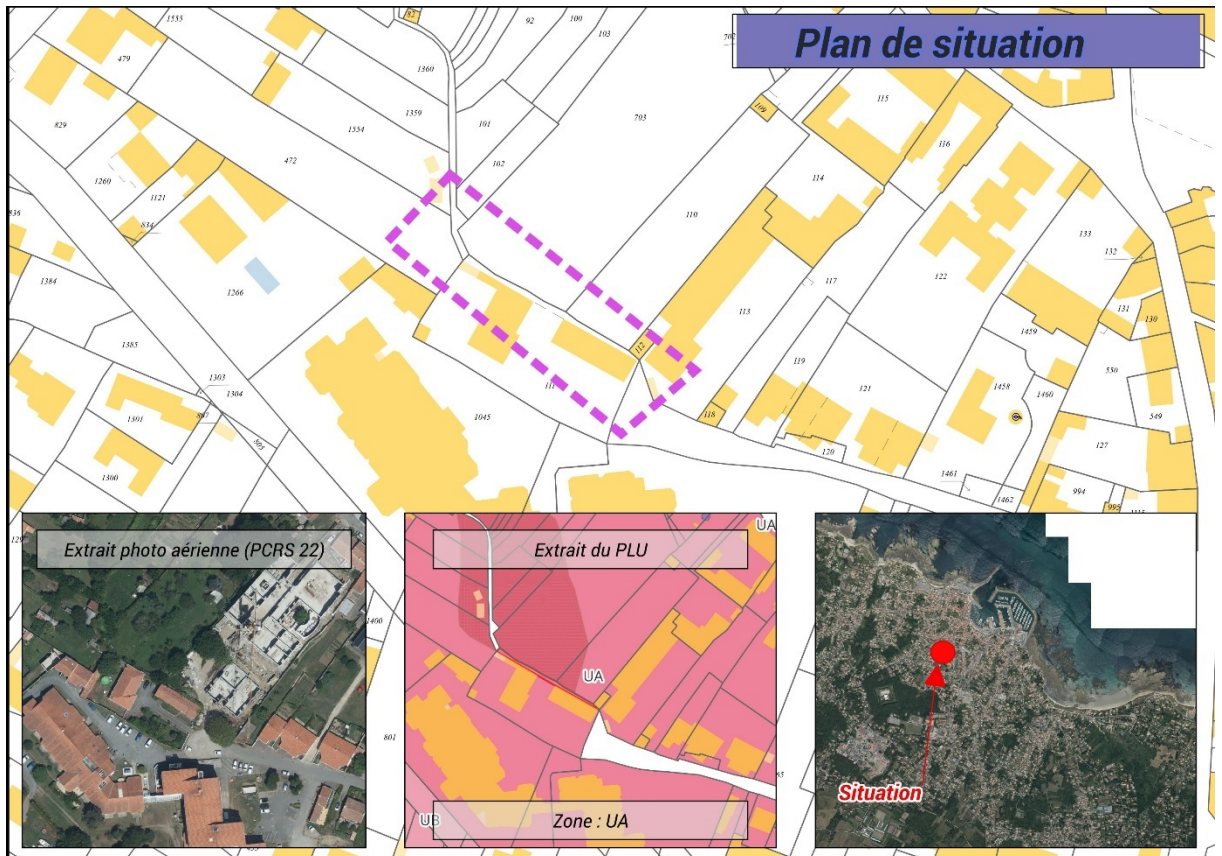
Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/12/270**

<p><b>Date Convocation</b> 01/12/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/12/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice <b>27</b></li> <li>- présents <b>16</b></li> <li>- procurations <b>04</b></li> <li>- absents <b>07</b></li> </ul>	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p><b>ABSENTS 7</b> : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
--	---

### ECHANGE CTS HENRY / COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

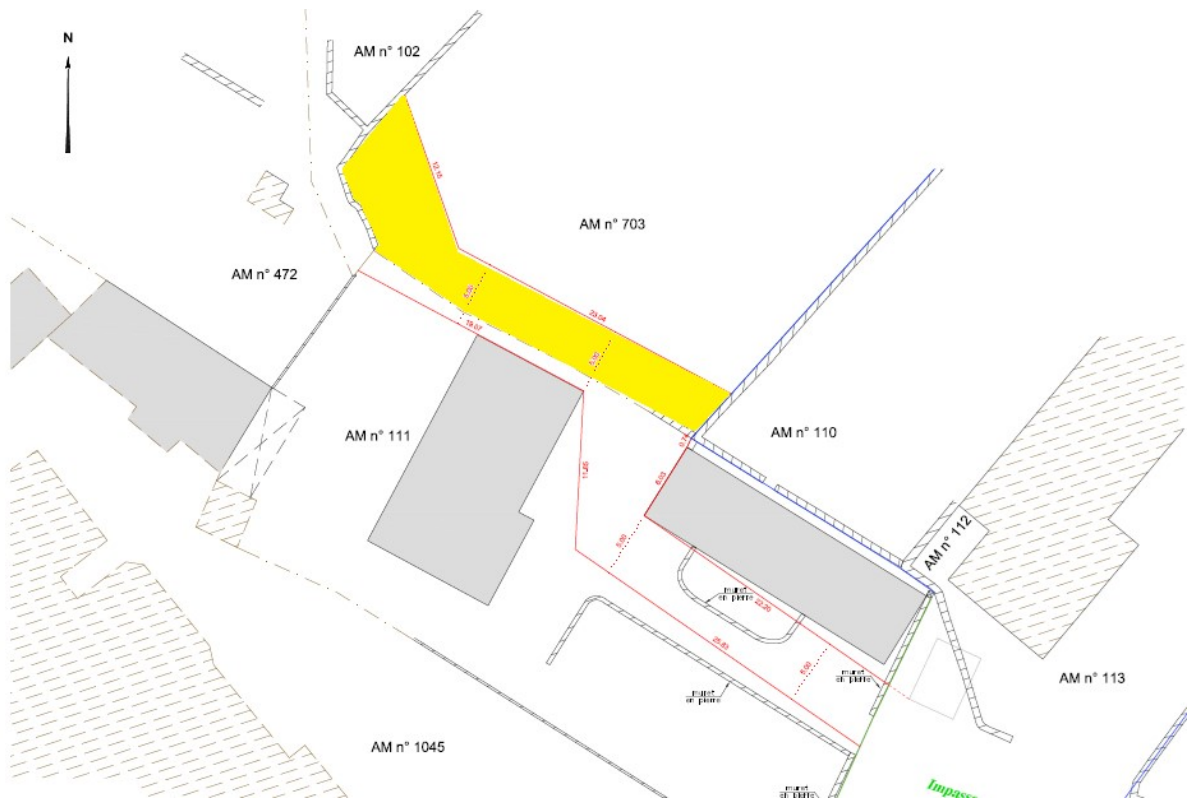
Un accord a été trouvé avec les conjoints HENRY pour procéder à l'échange d'une partie foncière contre une servitude. L'enjeu pour la commune est d'avoir un accès à un cour communal aujourd'hui enclavé.



**Plan de situation**

**Partie foncière des consorts HENRY :**

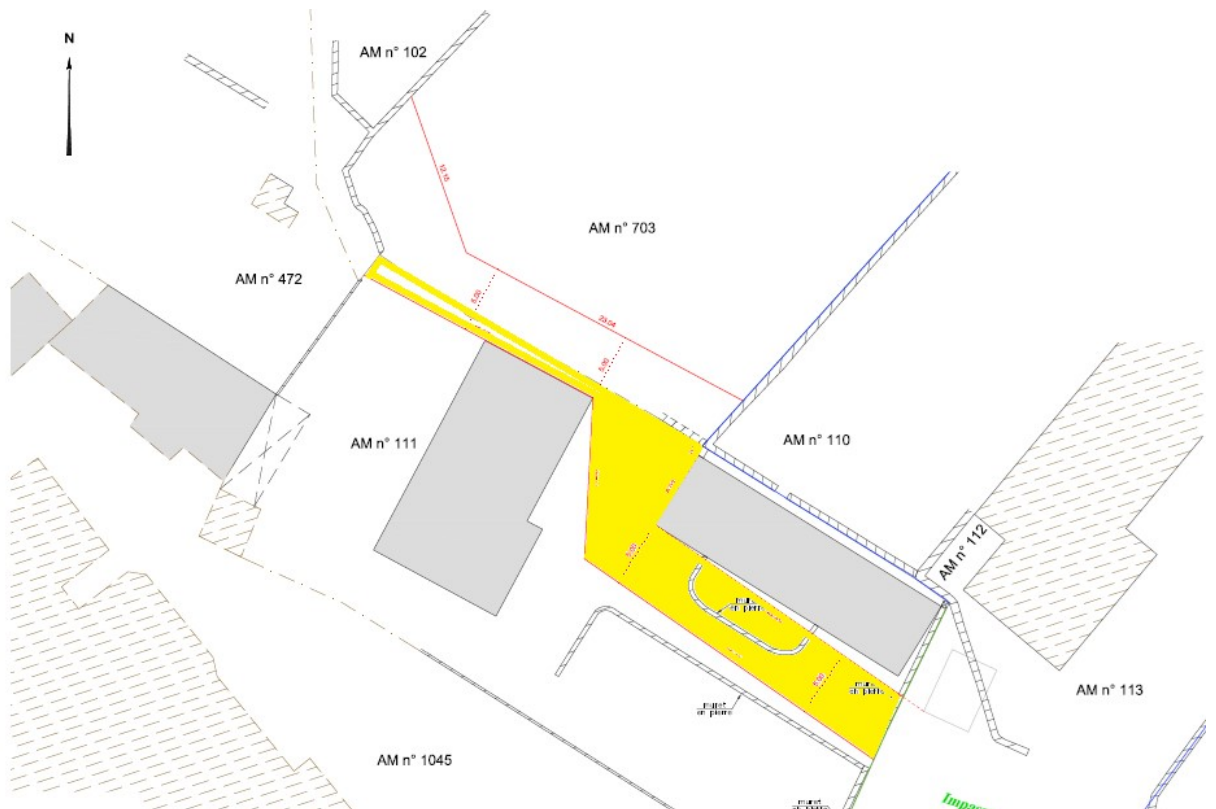
Les Cts HENRY cèdent une portion foncière à la Commune. La surface de cette parcelle 113 AM 703p (en cours de numérotation) est de 168m<sup>2</sup>.



**Extrait des travaux d'arpentage**

**Partie communale :**

La commune cède une servitude tous usages aux cts HENRY sur la parcelle 113 AM 111p (numérotation en cours) d'une surface de 202m<sup>2</sup>.



**Extrait des travaux d'arpentage**

En contrepartie de la cession de la parcelle 113 AM 703p (en cours de numérotation), la commune concède une servitude tous usages sur :

- La parcelle 113 AM 111p (numérotation en cours) ;
- La parcelle 113 AM 703p (numérotation en cours).

**Considérant** l'intérêt collectif de cette opération pour la gestion d'un équipement hydraulique ;  
**Considérant** l'accord des parties de procéder à cet échange sans soulte avec la Commune selon les termes énoncés ci-dessus ;

**Vu** la situation géographique et l'intérêt du bien pour une gestion hydraulique future, il a été jugé opportun de procéder à cet échange ;

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **ACQUIERT** la parcelle 113 AM 103p (128m<sup>2</sup>), appartenant aux Cts HENRY ;
- ♦ **CONCÈDE** une servitude tous usages au profit des Cts HENRY sur :
  - La parcelle 113 AM 111p (numérotation en cours),
  - La parcelle 113 AM 703p (numérotation en cours) ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération. Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge équitablement par les 2 parties.
- ♦ **INSCRIT** cette opération aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général 2026 – Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU